

LE 7 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 7 octobre 2024**, à **19 h**.

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, madame Julie Boyer, le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 19 h.

2024-10-268

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'ajout des sujets suivants au point « varia » à l'ordre du jour :

- Autorisation de signer un contrat de location pour une retro caveuse Caterpillar
- Contrat avec Deloitte relativement à l'application de normes comptables du chapitre SP 3280 - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2024-10-269

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2024 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2024-10-270

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2024 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Porte ouverte du Lac Beattie
- Avoir une carte téléchargeable disponible sur le site web
- Les mesures de sécurité qui sont prises ou envisagées afin de réduire les préoccupations de sécurité sur le chemin Beattie
- Plan de communication du parc Beattie et de son développement futur
- De gros rochers bloquent le chemin du lac Evans – enjeux de sécurité sur une propriété privée
- Manque de présence policière à Gore pour la surveillance nécessaire afin de diminuer les vols, surtout dans les rues privées et les secteurs isolés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DES RUES ET À LEUR MUNICIPALISATION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Leduc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DES RUES ET À LEUR MUNICIPALISATION** ;

Le conseiller Daniel Leduc dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2**, séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Le maire fait la présentation du projet de règlement conformément au Code municipal du Québec (C-27.1).

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266
FIXANT LES MODALITÉS DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
TRINITY ET DE L'ÉGLISE HOLY TRINITY**

Avis de motion est donné par la conseillère Sakina Khan, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 266 FIXANT LES MODALITÉS DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITY ET DE L'ÉGLISE HOLY TRINITY** ;

La conseillère Salina Khan dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 266** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Le maire fait la présentation du projet de règlement conformément au Code municipal du Québec (C-27.1).

2024-10-271

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 243-02 POUR LA FERMETURE DE
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (C-47.1) permet à la municipalité de réglementer l'accès à une voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun de modifier le statut de certains chemins publics fermés par le passé ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement ont été donnés par Daniel Leduc à la séance ordinaire du conseil du 4 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait la présentation du règlement conformément aux exigences du Code municipal du Québec (C-27.1).

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseillère Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement 243-02 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-10-272

AUTORISATION POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 260 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT ET D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (348 800 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT QUE le règlement 260 décrétant l'acquisition d'habits de combat et d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et autorisant un emprunt de trois cent quarante-huit mille huit cents dollars (348 800 \$) nécessaire à cette fin a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 2 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale de la dépense et de l'emprunt autorisés par le MAMH et décrétés par la municipalité en vertu du règlement 260 est de 348 800 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucun montant n'a déjà été financé à long terme.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la greffière-trésorière soit autorisée à effectuer un emprunt temporaire totalisant 348 800 \$ financé par la Caisse Populaire Desjardins d'Argenteuil, région de Lachute ;

QUE les déboursés soient effectués selon les besoins de liquidité ;

QUE monsieur Scott Pearce, maire, et madame Sarah Channell, greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs aux demandes d'emprunts temporaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-10-273

CESSION DU LOT 5 318 905 À LA MUNICIPALITÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec est propriétaire du lot 5 318 905 (matricule 4368-82-4039) connu sous le nom « rue Sunrise » ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec accepte de céder le lot à la Municipalité du Canton de Gore ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la proposition, la municipalité considère qu'il y a un avantage pour les résidents du Domaine Lakefield à ce qu'elle devienne propriétaire du lot offert;

CONSIDÉRANT QUE l'association des propriétaires du Domaine Lakefield a déclaré son intérêt à devenir responsable de l'entretien de la rue.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore accepte de devenir propriétaire du lot 5 318 905 (matricule 4368-82-4039) connu sous le nom « rue Sunrise », cédé par le Gouvernement du Québec selon les termes négociés avec ce dernier ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Scott Pearce, et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, à signer les documents nécessaires au transfert de titre.

ADOPTÉE

2024-10-274

PIIA 2024-45 : AVENUE DU PARC, LOT 6 615 180

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 615 180 situé sur l'avenue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte les critères d'évaluation applicables du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent d'accepter le PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2024-45 concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 615 180 situé sur l'avenue du Parc, et ce, comme proposé dans la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-275

PIIA 2024-46 : AVENUE DU PARC, LOT 6 615 179

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 615 179 situé sur l'avenue du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte les critères d'évaluation applicables du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent d'accepter le PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2024-46 concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 615 179 situé sur l'avenue du Parc, et ce, comme proposé dans la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-276

PIIA 2024-47 : CHEMIN WILLIAMS, LOT 5 318 439

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 318 439 situé sur le chemin Williams ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte les critères d'évaluation applicables du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent d'accepter le PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2024-47 concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 318 439 situé sur le chemin Williams, et ce, comme proposé dans la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-277 PIIA 2024-48 : 12 CHEMIN HORSESHOE, LOT 5 080 652

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une véranda qui sera attachée à la résidence au 12 chemin Horseshoe;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte les critères d'évaluation applicables du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent d'accepter le PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc
APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2024-48 concernant la construction d'une véranda qui sera attachée à la résidence au 12 chemin Horseshoe, et ce, comme proposé dans la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-278 PIIA 2024-49 : RUE HAZLETT-HICKS, LOT 5 081 421

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 081 421 situé sur la rue Hazlett-Hicks ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte les critères d'évaluation applicables du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommande d'accepter le PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2024-49 concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur lot 5 081 421 situé sur la rue Hazlett-Hicks, et ce, comme proposé dans la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-279

PIIA 2024-51 : CHEMIN SHREWSBURY, LOT 5 082 469

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 082 469 situé sur le chemin Shrewsbury;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte les critères d'évaluation applicables du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent d'accepter le PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2024-51 concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 082 469 situé sur le chemin Shrewsbury, et ce, comme proposé dans la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-280 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE les mandats des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se terminent le 15 novembre 2024 :

- Siègne 2 : Mike Dawson, résident
- Siègne 4 : Richard Masse, résident
- Siègne 6 : Peter McDonald, résident

CONSIDÉRANT QUE le terme d'office d'un membre est de 2 ans et que chacun des membres identifiés ci-haut en sera à son troisième mandat en vertu du Règlement 245 constituant le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les trois membres ont confirmé leur intérêt à poursuivre leur travail au sein du comité.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER les mandats des personnes suivantes à titre de membres-résidents du CCU, pour un terme de deux ans, soit du 15 novembre 2024 au 15 novembre 2026 :

- Siègne 2 : Mike Dawson, résident
- Siègne 4 : Richard Masse, résident
- Siègne 6 : Peter McDonald, résident

ADOPTÉE

2024-10-281 MANDAT AUX VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater un vérificateur externe pour effectuer la vérification des finances municipales pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a contacté la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. pour demander un prix pour des services de vérification ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des finances recommande de confier le mandat de vérificateur 2024 à la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. pour réaliser l'audit externe des finances de la municipalité pour l'année 2024 pour une somme de 38 171.70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-10-282

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé pour donner suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essence, diesel et mazout) ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essence, diesel et mazout) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité du Canton de Gore joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essence, diesel et mazout) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

2024-10-283

ADDENDUM AU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – 2024 À 2026 – AJOUT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter l'entretien des systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments abritant la salle communautaire, l'église Trinity et la caserne au contrat déjà attribué par la résolution 2024-01-014 ;

CONSIDÉRANT QUE SISTM a fait parvenir une offre de service pour les trois nouveaux bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services offerts par SISTM par le passé.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AJOUTER le centre communautaire, l'église Trinity et la caserne au contrat d'entretien des systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments octroyé à « SISTM » pour la période couvrant le 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclusivement, et ce, aux conditions stipulées aux contrats datés du 30 août 2024.

ADOPTÉE

| Entretien annuel | | 2024 | 2025 | 2026 | Total avant taxes |
|---|---|-------------|---------------|---------------|-------------------|
| Centre Communautaire et Église Holy Trinity x | 2 | 0 \$ | 300 \$ | 320 \$ | 620 \$ |
| Caserne | 2 | 0 \$ | 250 \$ | 250 \$ | 500 \$ |
| | | 0 \$ | 550 \$ | 570 \$ | 1 120 \$ |

2024-10-284

CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉSIDUS ENCOMBRANTS AVEC L'ENTREPRISE « SERVICE RICOVA INC. » POUR LES ANNÉES 2025 À 2029

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a délégué sa compétence en matière recyclable à la MRC d'Argenteuil par sa résolution 2024-03-074 ;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 2024-05-119, la municipalité a autorisé la MRC d'Argenteuil à préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Gore est concernée par le lot 3 du contrat 3 pour lequel l'entreprise « Service Ricova Inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public lancé par la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité refuse l'option 1 du lot 3 relativement à la collecte et le transport des matières organiques.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

D'OCTROYER le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants à « Services Ricova inc. » pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, avec possibilité de renouvellement de deux périodes subséquentes d'une année, et ce, pour une somme annuelle de 183 055.68 \$, taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission déposée le 28 août 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public ARG-2024-GMR;

QUE le montant indiqué ci-dessus soit indexé chaque année conformément au contrat;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document nécessaire pour l'application dudit contrat.

ADOPTÉE

2024-10-285

CONTRAT DE SERVICE 2025 – CONTRÔLEUR CANIN

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Patrouille Canine Inc. en tant que contrôleur canin pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Patrouille Canine Inc. est de continuer à agir à titre de contrôleur canin pour la municipalité au même tarif et aux mêmes conditions qu'en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail effectué par Patrouille Canine Inc. et désire continuer à faire respecter sa réglementation portant sur les animaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour le contrôle et la récupération des chiens ainsi que pour l'application de la réglementation municipale en vigueur à Patrouille Canine Inc. ;

D'INSCRIRE Patrouille Canine Inc. à titre d'assuré additionnel sur les assurances responsabilité de la municipalité ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer un contrat d'un an, couvrant la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, aux termes et aux conditions identiques à l'offre reçue en 2024 pour un montant de 21 600 \$ plus taxes applicable et payable en 12 versements égaux.

ADOPTÉE

2024-10-286

AUTORISATION DE PROCÉDER AVEC L'ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 260 décrétant l'acquisition d'habits de combat et d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et autorisant un emprunt de trois cent quarante-huit mille huit cents dollars (348 800 \$) nécessaires à cette fin, a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises pour l'achat de 23 habits additionnels ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de «*l'Arsenal*» répond aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'achat de vingt-trois habits de combat auprès de l'entreprise «*l'Arsenal*» pour la somme totale de 62 329.09 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-10-287

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES DES POMPIERS - APPEL D'OFFRES PUBLIC 2024-04

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 2024-04, autorisé par la résolution 2024-09-260, a été diffusé sur le SEAO ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

| Nom de l'entreprise | Prix global (taxes incluses) |
|---------------------|------------------------------|
| AREO-FEU | 219 112.46 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'équipements de protection des voies respiratoires des pompiers concerné par l'appel d'offres public 2024-04 à Areo-Feu pour la somme de 219 112.46 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-10-288

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE LA RETRO CAVEUSE CASE 580 SUPER N

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une retro caveuse CASE 580 Super N de l'année 2012 ayant le numéro de série JJGN58SNABC543607 ;

CONSIDÉRANT QUE cette retro caveuse nécessite certaines réparations et que la municipalité ne désire plus investir sur cet équipement;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intérêt à procuré cet équipement a été formulé auprès de l'entreprise Toromon CAT Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Toromon CAT Québec a déposé une offre d'achat.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la vente de retro caveuse CASE 580 Super N de l'année 2012 ayant le numéro de série JJGN58SNABC543607 à Toromon CAT Québec pour un montant de 37 941.75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-10-289

MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE M. DOMINIQUE AUBRY - DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE la direction a procédé à l'analyse des postes des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le titre d'emploi de M. Dominique Aubry afin de refléter les responsabilités prises en charge par ce cadre ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le titre d'emploi de M. Dominique Aubry soit modifié pour « directeur des infrastructures et des parcs ».

QUE l'organigramme du personnel de la municipalité soit modifié pour refléter ce changement

ADOPTÉE

2024-10-290

NOMINATION DE MONSIEUR PHILLIPPE GIRALDEAU À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT QU'IL y a une vacance au poste de lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le pompier, monsieur Philippe Giraldeau, a exprimé son intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Girardeau doit compléter avec succès les formations nécessaires pour occuper ce poste.

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par le directeur du Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Philippe Giraldeau lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore, et ce, uniquement après qu'il a complété avec succès la formation d'Officier Non-Urbain et tout autre formation nécessaire à cette fonction.

ADOPTÉE

2024-10-291

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL BÉLANGER À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT QU'IL y a une vacance au poste de lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le pompier, monsieur Daniel Bélanger, a exprimé son intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bélanger doit compléter avec succès les formations nécessaires pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par le directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Daniel Bélanger lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore, et ce, uniquement après qu'il a complété avec succès la formation d'Officier Non-Urbain et tout autre formation nécessaire à cette fonction.

ADOPTÉE

2024-10-292

NOMINATION DE MADAME TINA LAROCQUE FRANGETTI À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT QU'IL y a une vacance au poste de lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le pompier, madame Tina Larocque Frangetti, a exprimé son intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE madame Larocque Frangetti doit compléter avec succès les formations nécessaires pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par le directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Tina Larocque Frangetti lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore, et ce, uniquement après qu'elle a complété avec succès la formation d'Officier Non-Urbain et tout autre formation nécessaire à cette fonction.

ADOPTÉE

2024-10-293

EMBAUCHE DE POMPIER EN PROBATION – CHARLES BRUNEAU

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI de la Municipalité du Canton de Gore a procédé au recrutement de pompiers et personnes intéressées à devenir pompier pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a évalué les candidats et recommande au conseil l'embauche de monsieur Charles Bruneau.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Charles Bruneau à titre de pompier en probation pour le Service de sécurité incendie du Canton de Gore, et ce, pour une période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées à partir du 5 septembre 2024, ne pouvant pas excéder une période de plus d'un (1) an.

ADOPTÉE

2024-10-294

EMBAUCHE DE POMPIER EN PROBATION – MICHEL ROBERT

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI de la Municipalité du Canton de Gore a procédé au recrutement de pompiers et personnes intéressées à devenir pompier pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a évalué les candidats et recommande au conseil l'embauche de monsieur Michel Robert.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Michel Robert à titre de pompier en probation pour le Service de sécurité incendie du Canton de Gore, et ce, pour une période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées à partir du 26 septembre 2024, ne pouvant pas excéder une période de plus d'un (1) an.

ADOPTÉE

2024-10-295

NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN CHARBONNEAU À TITRE DE DIRECTEUR SSI PAR INTÉRIM PENDANT LA PÉRIODE DE VACANCES

CONSIDÉRANT QUE les dates de vacances demandées par le directeur du Service de Sécurité Incendie ont été approuvées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne pour agir à titre de Directeur du Service Incendie pendant lesdites vacances afin d'assurer le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Charbonneau connaît le territoire de la municipalité, est présent en entraide avec le service de sécurité incendie de Gore et a l'expérience nécessaire pour bien gérer l'équipe des pompiers du service lors d'interventions.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Alain Charbonneau à titre de directeur du service SSI par intérim pour la période entre le 10 et le 21 octobre 2024, inclusivement.

ADOPTÉE

2024-10-296

AUTORISATION DU PASSAGE DE L'ÉVÉNEMENT CYCLISTE « TOUR DE L'AVENIR » SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE GORE EN JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des administrateurs de l'événement cycliste « Tour de l'avenir » de permettre l'événement de passer sur le territoire de la municipalité en juillet 2025.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désire encourager la tenue de cet événement.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'événement cycliste « Tour de l'avenir » à circuler sur le territoire de la Municipalité du Canton de Gore au mois de juillet 2025.

ADOPTÉE

2024-10-297

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES – 1^{ère} RÉOLUTION 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des demandes dans le cadre du règlement 239 concernant un programme d'aide financière aux associations de résidents pour le déneigement des rues privées ;

CONSIDÉRANT QUE la direction a effectué une analyse des demandes et a déposé sa recommandation aux membres du conseil ;

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière pour le déneigement 2024-2025 des rues suivantes :

| Nom de la Rue | Soumission pour le déneigement 2024-2025 |
|---|--|
| Alouettes | 3 909.15 \$ |
| B&B | 14 109.73 \$ |
| Barclay | 2 954.86 \$ |
| Bernaches | 2 012.06 \$ |
| Birch (côté du 32 Birch) | 4 139.10 \$ |
| Birch ouest | 4 254.08 \$ |
| Birch (du 47 au 57) | 2 931.86 \$ |
| Cave | 3 983.88 \$ |
| Charles-Rodrigue | 7 473.38 \$ |
| Chenard | 2 816.89 \$ |
| Chénier | 3 035.34 \$ |
| Côteau-des-Érables | 5 748.75 \$ |
| Cottage | 4 311.56 \$ |
| Cygnés | 1 954.28 \$ |
| Diane - Monique | 4 254.08 \$ |
| Domaine Lakefield | 116 987.06 \$ |
| Érables | 977.29 \$ |
| Faisans | 977.29 \$ |
| Fauvettes | 1 954.58 \$ |
| Freeman | 2 874.38 \$ |
| Grenier (et Michael Craig) | 10 000 \$ |
| Gombas | 3 449.25 \$ |
| Hazlett-Hicks - Salamandres - Trilliums | 28 141.28 \$ |
| Henderson | 12 500.00 \$ |
| Hrvacic | 3 851.66 \$ |
| Irlandais | 8 008.15 \$ |

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Lac Bird et Migration | 7 826.35 \$ |
| Lac Clark | 10 500.00 \$ |
| Lac Evans | 9 198.00 \$ |
| Lac Ray Nord | 7 818.30 \$ |
| Lac Ray Sud | 5 978.70 \$ |
| Lafleur | 2 184.53 \$ |
| Lotus | 977.29 \$ |
| Loutre | 4 200.00 \$ |
| My Estate | 7 473.38 \$ |
| Peet et Arc | 5 863.73 \$ |
| O'Farrell et Purdie | 5 978.70 \$ |
| Pensées | 4 139.10 \$ |
| Perdrix du Lac Grace | 977.29 \$ |
| Pine-Point | 3 713.76 \$ |
| Pointe-aux-bleuets | 4 599.00 \$ |
| Racine | 3 794.18 \$ |
| Rosemount | 3 449.25 \$ |
| Rossignols | 977.29 \$ |
| Saint-Patrick et ave. du Parc | 12 934.68 \$ |
| Sittelles - Bouleaux | 2 989.35 \$ |
| Stohner | 4 024.13 \$ |
| Thompson | 2 874.38 \$ |
| Violettes - Asters | 11 037.60 \$ |

D'AUTORISER madame Julie Boyer, directrice générale, à préparer et à signer les ententes nécessaires concernant l'aide financière octroyée par la municipalité pour le déneigement des chemins ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2024-10-298

DON À LAURENTIAN REGIONAL HIGH SCHOOL – TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT QUE l'école Laurentian Regional High School demande une aide financière à la municipalité pour leur tournoi de golf annuel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à offrir un don afin d'appuyer cet événement.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMETTRE un don de 200.00 \$ à Laurentian Regional High School pour leur tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE

**2024-10-299 DON À L'ORGANISME « LES BONS DÉJEUNERS D'ARGENTEUIL INC. » -
2024-2025 ANNÉE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE « Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. » est un organisme de bienfaisance qui offre aux jeunes écoliers d'Argenteuil un service de déjeuner nutritif ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est soutenu par de généreux bénévoles qui offrent collectivement plusieurs heures de bénévolat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire offrir son appui à cet organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER un don de 750 \$ à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. ».

ADOPTÉE

**2024-10-300 CONTRIBUTION AUX TRÉSORS DU DÔME POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU
CHAPITEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « les Trésors du Dôme » demande une contribution pour l'achat d'un nouveau chapiteau afin d'abriter et sécuriser les items sous sa responsabilité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à offrir une contribution pour cet achat.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMETTRE une contribution maximale de 3 100 \$ aux « Trésors du Dôme » pour l'achat d'un nouveau chapiteau.

ADOPTÉE

**2024-10-301 CONTRIBUTION AU FONDS D'EXCELLENCE DES ATHLÈTES DES
LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'excellence des athlètes des Laurentides demande une contribution financière à la municipalité afin de pouvoir continuer leur mission d'offrir un soutien financier aux athlètes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à offrir une contribution à ce fonds.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMETTRE une contribution de 100.00 \$ au Fonds d'excellence des athlètes des Laurentides.

ADOPTÉE

2024-10-302 ENGAGEMENT À CONTRIBUER À L'EFFORT POUR CONTRÔLER LE VIVIPARE CHINOIS DANS LES LACS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Lac Barron est un lac important du bassin versant du Ruisseau Williams et que l'eau du Lac Barron alimente les lacs Solar, Caroline, Dawson, Beattie et Sir John ;

CONSIDÉRANT QUE le Lac Barron subit beaucoup de pression anthropique due à la présence d'habitations et d'embarcations motorisées ;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Gore a à cœur la santé des écosystèmes sur son territoire et a toujours été un chef de file dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes ;

CONSIDÉRANT QUE la vivipare chinoise, aussi appelé Escargot chinois, est une espèce aquatique envahissante établie au Québec et que sa présence dans un plan d'eau est préoccupante.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la municipalité du Canton de Gore s'engage à contribuer à l'effort de contrôle de la population de la vivipare chinoise au lac Barron.

ADOPTÉE

2024-10-303 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE le manuel des employés en vigueur annonce la fermeture annuelle des bureaux de la Municipalité du Canton de Gore pendant une période maximale de 10 jours ouvrables pendant la période des fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la direction générale assurent le maintien des services essentiels pendant cette période ;

CONSIDÉRANT QU'outre les 6 jours fériés qui sont payés pendant cette période, un maximum de 4 journées de congé additionnelles peut être accordé par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est prise annuellement par le conseil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc
APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FIXER les dates de fermeture du bureau municipal entre le 23 décembre 2024 et le 3 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Durant le mois, nous avons délivré 41 permis comme suit :

| Nombre émis | Type |
|--------------------|-------------------------------|
| 13 | Abattage d'arbres résidentiel |
| 1 | Entrée charretière |
| 7 | Bâtiment accessoire + 20 m2 |
| 3 | Construction accessoire -20m2 |
| 1 | Démolition |
| 4 | Fosse Septique |
| 1 | Aménagement paysager |
| 2 | Nouvelle Construction |
| 2 | Patio, terrasse, galerie |
| 1 | Piscine |
| 2 | Puits |
| 2 | Quai |
| 1 | Remblais/déblais |
| 1 | Rénovation + 5 000 |
| 41 | TOTAL |

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2024.

The clerk-treasurer tables to the Council the report prepared by the Director of the Fire Safety Service detailing the activities of the service for the month of September 2024.

2024-10-304 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 7 octobre 2024 concernant les factures et les salaires payés au mois de septembre et les factures à payer du mois d'octobre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois de septembre 2024 et les comptes à payer totalisant 781 967.72 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le rapport daté du 7 octobre 2024 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2024-10-305 AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE LOCATION POUR UNE RETRO CAVEUSE CATERPILLAR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à la location d'une rétro caveuse pouvant utiliser les accessoires de rétro caveuse appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre déposé par Toromont pour la location d'une rétro caveuse Sur 24 mois sans option d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint recommande la location de cet équipement.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la location d'une rétro caveuse auprès de l'entreprise Toromont pour une somme de 5 295.36 \$, taxes nettes et services d'entretien en sus, pour une durée de 24 mois, sans options d'achat (valeur de 133 427.19 \$ taxes nette) ;

D'AUTORISER la signature, par directeur général adjoint, de la convention de location avec l'entreprise Toromont.

ADOPTÉE

2024-10-306 CONTRAT AVEC DELOITTE RELATIVEMENT À L'APPLICATION DE NORMES COMPTABLES DU CHAPITRE SP 3280 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de l'application de la nouvelle norme comptable sous le chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) » émis par le conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et faisant partie des normes comptables pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour identifier les immobilisations potentiellement visées et évaluer les OMHA.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme Deloitte pour assurer l'application de normes comptables du chapitre SP 3280 pour l'année 2024.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Obligation de laver les bateaux avant de les mettre à l'eau – obstacles à son application
- Renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme
- Projets de prévention concernant les vivipares chinois
- Coût des services de police par rapport à la qualité du service et de la visibilité des agents
- Contrat d'ordures ménagères et encombrants – Changements à prévoir avec le nouveau fournisseur de services
- Dénéigement des routes privées
- Nivellement des routes
- Coût de la rétro caveuse
- Entretien des barrières limitant l'accès aux lacs
- Quand aura lieu le tirage au sort du prix de la journée portes ouvertes du parc du lac Beattie
- Filmer/enregistrer les séances du conseil

2024-10-307

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 39.

ADOPTÉE